

DEPARTEMENT DE L'ISERE
MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29 - e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

Charnècles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 26/02/2026 - Délibération N°2026-006

Nombre d'élus : 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absents : 5	Procuration : 0	
Date de convocation : 20/02/2026		

Étaient présents : Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Pascale POMMIER, Gilles LANÇON, Frédéric PINTO, Jacqueline SAUGNEAUT, Christine LABBÉ

Absents : Xavier PEDRAZZOLI, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

DÉLIBÉRATION 2026-006 : SOLLICITATION DE LA CAPV POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS À L'INVESTISSEMENT DES PETITES COMMUNES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GESTION DES ÉCOULEMENTS D'EAUX PLUVIALES ET COLLECTE DANS UN RÉSEAU DÉDIÉ À L'INFILTRATION

VU les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du maire ;

VU le devis de la société Eurovia concernant la gestion des écoulements d'eaux pluviales et collecte dans un réseau dédié pour l'infiltration, et suppression des caniveaux sur le chemin de l'église, pour un montant de 24 779.50 € HT ;

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité d'alléger la charge des écoulements d'eaux pluviales de son domaine public, qui peut avoir un impact négatif sur les propriétés riveraines et sur le réseau souterrain, en en dirigeant une partie dans un réseau dédié pour infiltration.

Invitée par madame le maire à prendre la parole, madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances, **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide.



Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du Fonds de concours à l'investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de Subvention sollicité
Gestion des écoulements	24 779,50	CAPV	09/02/2026 (dde)	15%	3 704,27
		Autofinancement Maître d'ouvrage (20 % minimum du total HT)		85%	21 075,23
TOTAL Dépenses	24 779,50 €	TOTAL Recettes		100,00 %	24 779,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCEPTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 26/02/2026.

Le maire,
Nadine REUX

LR

